

d'opérer un rapprochement avec le chapitre consacré à cet oiseau magique et à des opérations divinatoires où il intervient dans la compilation des Cœranides.

Je conclus : Ce mémoire est certainement digne du Prix Gantrelle. Pour ce qui regarde l'impression, j'y suis aussi favorable, mais à condition que l'auteur soumette à un examen plus approfondi un certain nombre des questions qu'il étudie. De même il y aurait lieu pour lui de revoir son système de citation des ouvrages tant anciens que modernes et d'adopter la méthode généralement reçue. J'estime, d'ailleurs, que la liste bibliographique de l'introduction pourrait disparaître sans inconvénient.

La Classe, se ralliant à la proposition des commissaires, attribue le prix à l'auteur de ce travail : M. Leemans. La Classe en vote également l'impression dans les *Mémoires* in-8°.

PRIX AD. CASTIAU (16^e période : 1930-1932).

Rapport de M. Ernest Mahaim, premier Commissaire.

Le prix Adelson Castiau est destiné à « l'auteur belge du meilleur travail sur les moyens d'améliorer la condition morale, intellectuelle et physique des classes pauvres ».

M. le chanoine Arthur Eeckhout présente un volume intitulé : *Le Problème des Assurances sociales en Belgique*, préfacé en 1931, par M. H. Heyman, Ministre de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale.

Cet ouvrage, de 691 pages, est divisé en trois parties. La première traite des assurances sociales en général. L'auteur présente, en dix pages, un aperçu historique et passe en revue très sommairement l'assurance des risques professionnels et économiques, qui sont les accidents du travail, les maladies professionnelles et le chômage; puis l'assurance en vue de la maladie, de l'invalidité, de la vieillesse et du décès prématuré. Cette partie se termine par deux chapitres (100 pages) de documentation, qui

donnent le texte des actes des conférences internationales du travail et un relevé des législations étrangères.

La deuxième partie est consacrée à la législation et les institutions mutualistes en Belgique. Après quelques pages d'histoire, l'auteur passe en revue les caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs, celles des marins et des pêcheurs, puis la Caisse générale d'Épargne et de Retraite. Puis vient une étude sur le statut légal des associations mutualistes, qui est essentiellement une exégèse de la loi du 23 juin 1894. Elle mène au tableau de l'organisation des associations mutualistes primaires, à la lutte de la mutualité contre la tuberculose, la syphilis et le cancer, à quelques pages sur les fédérations et les unions nationales. Un chapitre est consacré à l'assurance vieillesse et décès, et c'est l'analyse des différentes lois sur cet objet. Enfin, un exposé objectif et résumé de tous les projets et propositions de loi en matière d'assurances sociales, sans aucune critique.

La dernière partie se rapporte uniquement à l'Alliance Nationale des Fédérations mutualistes chrétiennes de Belgique : sa fondation, son programme, son action, ses congrès, ses services.

Le chanoine Eeckhout est un homme d'œuvres de premier ordre. Depuis 1902, il s'occupe de mutualité; depuis 1906, il est l'âme de l'Alliance chrétienne. Son ouvrage n'est pas, à proprement parler, un ouvrage scientifique. C'est un ouvrage de propagande de haute tenue. A coup sûr, plein de renseignements précieux pour tous ceux que la question intéresse. Il est destiné, d'après l'auteur, « aux dirigeants mutualistes, aux hommes d'œuvres, aux cercles d'études, à la presse, en un mot à tous ceux qui portent une part de responsabilité dans la direction des destinées de notre pays ». Il est hors de doute qu'à toutes ces personnes il peut rendre des services.

Mais on peut regretter qu'un auteur aussi bien docu-

menté se soit tenu si étroitement à son point de vue de dirigeant d'une œuvre catholique. D'une part, dans la partie générale, aucun examen critique proprement dit, ni sur les théories adverses, ni sur les conventions internationales, ni sur la législation comparée. D'autre part, dans l'étude belge, la mutualité « neutre », la mutualité socialiste sont, non pas ignorées, mais réduites à rien, mentionnées juste ce qu'il faut pour montrer qu'on les connaît. Les projets et propositions de lois ne sont soumis à aucune discussion vraiment constructive. L'auteur a résumé, mis en ordre, ses fiches et ses dossiers de Directeur de l'Alliance chrétienne.

Si j'avais à apprécier les mérites *scientifiques* de cet ouvrage, je les trouverais très faibles. Mais, en songeant au désir du fondateur du prix : d'améliorer la condition morale, intellectuelle et physique des classes pauvres, je reconnais que le volume du chanoine Eeckhout est de nature à y contribuer. Il y a là toute une vie d'efforts vers le mieux-être de la classe ouvrière. C'est probablement cela qu'il faut récompenser.

N'ayant reçu aucun autre ouvrage à apprécier, je suis d'avis qu'il y a lieu de lui attribuer le prix.

Rapport de M. Louis Wodon, deuxième Commissaire.

J'estime qu'il y a lieu d'attribuer le prix Adelson Castiau pour la seizième période à M. le chanoine Arthur Eeckhout.

Le livre intitulé *Le Problème des Assurances sociales en Belgique* n'est pas, à vrai dire, une œuvre de science. Mais c'est un solide et sérieux ouvrage de documentation, de vulgarisation et de propagande dont l'allure générale répond, sans aucun doute, au but qu'avait en vue le fondateur du prix.

Je me rallie, pour le surplus, aux considérations du rapport du premier Commissaire.